



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPUQ 2018-2019

Le 3 mai 2019

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

INDÉPENDANCE DU BUREAU D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU l'importance cruciale de préserver l'indépendance complète du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement;
- ATTENDU que le mandat du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement s'applique à l'ensemble de la communauté uqamienne, haute direction comprise;
- ATTENDU que le rattachement du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement au Vice-rectorat au développement humain et organisationnel le place sous l'autorité directe du vice-recteur au Développement humain et organisationnel;
- ATTENDU que cette situation mine la confiance envers l'indépendance du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- DÉPLORE la confusion structurelle entre les mandats respectifs du Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement, du Bureau des relations de travail et du Service du personnel enseignant;
- DEMANDE qu'on rattache le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement au Conseil d'administration de l'UQAM, comme c'est le cas pour le Bureau de l'ombudsman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca